



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

PROGRAMME D'AIDE AU DÉMARRAGE D'ENTREPRISES AGRICOLES : LA MRC DE TÉMISCAMINGUE ÉLARGIT L'ADMISSIBILITÉ

Ville-Marie, le 14 septembre 2015 – La MRC de Témiscamingue est fière d'annoncer la mise sur pied du Programme d'aide au démarrage d'entreprises agricoles (PADEA). Inspiré du Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières (PADEL), ce programme permettra aux producteurs de recevoir un remboursement de taxes municipales de 30%, équivalent à la portion non remboursée par le MAPAQ. Le PADEA sera rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

« La MRC de Témiscamingue est partie prenante de ce type de programmes depuis septembre 2006. À l'époque, inquiète de la baisse du nombre d'entreprises laitières et de la production en Abitibi-Témiscamingue, la Fédération des producteurs de lait du Québec avait approché la MRC de Témiscamingue, afin qu'elle participe au PADEL. Par le biais d'un remboursement, équivalent à 30% du montant en taxes municipales payées par les producteurs agricoles, la MRC de Témiscamingue soutenait les entreprises laitières en démarrage sur son territoire. », d'affirmer le préfet, M. Arnaud Warolin.

La mise sur pied de ce programme fait suite à une recommandation du Comité municipal agricole et agroalimentaire (CMAA) de la MRC, qui constata que sur le territoire des productions, autres que le lait, avaient également besoin d'un levier financier, lors du démarrage de leur entreprise agricole. Le Conseil des maires, par résolution unanime, entérina la recommandation du CMAA, en élargissant le fonds du PADEL et en le mettant ainsi à la disposition de l'ensemble des entreprises agricoles en démarrage au Témiscamingue, depuis le 1^{er} janvier 2013, et ce, jusqu'à épuisement des fonds disponibles.

« Nous sommes très heureux d'annoncer à nos producteurs agricoles et à notre population la venue de ce nouveau programme. Encore une fois, la MRC de Témiscamingue adopte une mesure concrète pour favoriser le développement de cette filiale vitale de notre territoire ; la MRC s'étant engagée en décembre dernier à soutenir le secteur agricole et agroalimentaire au Témiscamingue. Nous entamerons par ailleurs une réflexion avec les élus municipaux (GAMME) cet automne, afin de reconnaître et d'en apprendre davantage sur l'apport économique et social de l'agriculture au Témiscamingue. Nous travaillerons également à trouver des solutions pour en favoriser le développement et son rayonnement. Le PADEA s'inscrit clairement dans ce mouvement proactif d'appui et de soutien à l'agriculture au Témiscamingue. », de conclure le préfet Warolin.

Pour connaître les modalités et les critères d'admissibilité du PADEA, les producteurs sont invités à contacter M^{me} Monia Jacques, agr., agente de développement rural à la MRC de Témiscamingue et répondante pour les dossiers agricoles, et ce, en utilisant les coordonnées suivantes :

- ☎ Téléphone : 819-629-2829, poste 232
- ✉ Courriel : monia.jacques@mrctemiscamingue.qc.ca

- 30 -

Source :
Tomy Boucher
Responsable des communications
MRC de Témiscamingue
(819) 629-2829, poste 234
tomy.boucher@mrctemiscamingue.qc.ca